

# Patrick Drahi : Monsieur -30 % importe ses méthodes au Portugal

Les méthodes Drahi commencent à créer des remous au Portugal. Cette semaine, les syndicats des télécoms locaux ont annoncé que Portugal Telecom, [repris par Altice en décembre 2014](#), souhaitait **renégocier la convention collective du secteur**. Cette négociation, portant sur un accord datant de 2007 et régissant les contrats d'environ 10 000 personnes, doit intervenir dans la seconde moitié de janvier. Les trois syndicats représentatifs du secteur, STPT, Sintav et Sindetelco, ont été informés de cette décision par le DRH du Portugal Telecom, John Zúquete da Silva. « *Toutes les questions restent ouvertes* », a expliqué un représentant syndical à la presse lusitanienne, expliquant s'attendre à des « *ajustements* » dans la convention collective.

Nos confrères de Bit Magazine (appartenant au groupe NetMediaEurope comme Silicon.fr) signalent que [les syndicats contestent déjà d'autres décisions](#) de la nouvelle direction de l'opérateur national, comme les **modifications de certaines allocations** (dont celles touchant aux repas). Le STPT, l'union des travailleurs de Portugal Telecom, a déposé un recours devant un tribunal arguant du fait que l'opérateur ne pouvait prendre de pareilles décisions de façon unilatérale. Le syndicat s'en prend également aux évolutions de fonctions et de lieux de travail que la direction de Portugal Telecom tente d'imposer.

En septembre dernier, Patrick Drahi avait déjà provoqué une certaine émotion au Portugal expliquant dans la presse ne pas apprécier de payer des salaires et affirmant sa volonté de « *verser le strict minimum* » aux salariés.

## **30 % de rabais... comme chez SFR**

Selon Bit Magazine, le serrage de vis d'Altice s'étend également aux fournisseurs de Portugal Telecom. Ceux-ci ont reçu une lettre leur demandant des rabais de 30 % sur leurs prestations ou produits. **Une pratique qui n'étonnera pas les fournisseurs de SFR**, qui sont passés par là fin 2014 et début 2015.

Rappelons que, à l'époque, Altice avait tenté de renégocier à la hache les contrats des fournisseurs de SFR, exigeant des rabais importants (entre 20 et 30 % fréquemment) et bloquant des factures. Selon notre enquête, fin janvier 2015, SFR avait accumulé 400 millions d'euros d'impayés. La situation s'est aplanie depuis : en avril dernier, le médiateur inter-entreprises, [saisi par le Syntec Numérique](#), forçait SFR à en rabattre. Face à la **pression de Bercy**, dont dépend le médiateur, l'opérateur [s'engageait à régler toutes les factures](#) en souffrance. Ce qui n'a pas empêché SFR d'être [épinglé comme mauvais payeur](#). En novembre, la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) condamnait l'opérateur à verser 375 000 euros pour ses mauvaises pratiques à l'égard des fournisseurs. Idem pour Numericable, autre société appartenant à Altice.

Il y a quelques mois, nos confrères de BFM [rappelaient](#) que Numericable et sa société sœur Completel ont, depuis 2008, été **condamnés pas moins de 12 fois** pour des factures impayées par

le seul tribunal de commerce de Paris. Dans 9 autres cas, les deux sociétés ont échappé à la condamnation en réglant ses ardoises juste avant le jugement.

**A lire aussi :**

[SFR : comment les méthodes d'Altice tétanisent les fournisseurs](#)

[La refonte du système d'information de SFR au point mort](#)